

# Combat Laïque-76

Bulletin du Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime - N°60 Mars 2016

[www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)

*J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent - Charb -*

## **Banaliser l'état d'urgence?** (p.3)



## **Vos maladies viennent de mes cousins !** (p.20)

### Agenda

Le CRÉAL vous invite à participer à ces différents rendez-vous :

5 mars : Rouen - Déambulation à partir de 14h30 à l'initiative du CDDF (Collectif Droits des Femmes Rouen)

12 mars : Rouen - Halle-aux-Toiles - 15h : Conférence de Martine Storti " Le féminisme à l'épreuve des mutations géopolitiques " à l'initiative du CREAL76. (voir page 9)

13 mars : Rouen - cinéma l'Omnia Rouen - 10h 30 projection du film « L'homme qui répare les femmes »

18, 19, 20 mars : Rouen - semaine du film des femmes « Elles font leur cinéma »

Plus de détails sur le site [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Attachés à l'unité de la lutte contre le racisme, critiques quant à l'utilisation de notions ambiguës comme celle d'islamophobie, qui contient un anathème contre les critiques de l'islam assimilées à du racisme, qui confond le droit de critiquer une religion et les discriminations et actes condamnables à l'encontre des musulmans, nous vous livrons le point de vue d'Alain Chevarin publié dans la revue en ligne *Questions de classe(s)* du 31 janvier (ce lien permet aussi l'accès à d'intéressants commentaires : <http://www.questionsdeclasses.org/?Tous-phobiques> .

## Tous phobiques ?

On assiste actuellement à une inflation de néologismes en -phobie pour désigner des comportements sociaux ou des orientations politiques discriminatoires : outre les déjà anciens *homophobie* ou *xénophobie*, sont arrivés les *islamophobie*, *romophobie*, *négraphobie*, *lesbophobie*, *transphobie*, *glottophobie* et d'autres.

Or ces créations lexicales ne sont pas anodines, et plusieurs raisons m'amènent à rejeter radicalement leur emploi. Tout d'abord, la phobie est à l'origine un terme désignant, dans le contexte des comportements humains, un trouble psychiatrique caractérisé par une peur irrationnelle de tel ou tel objet : ainsi l'agoraphobie, la claustrophobie, l'arachnophobie. Elle peut être l'objet d'un traitement évidemment non pas pénal mais médical. Étendre, par création lexicale, l'emploi de ce terme à la désignation de discriminations sociales, c'est faire de l'auteur de la discrimination un malade, et par là le disculper : comme l'arachnophobe n'est pas responsable de sa peur des araignées, l'homophobe ou l'islamophobe serait seulement quelqu'un qui a une peur irrationnelle des homosexuels ou des musulmans, et non un facho raciste. De coupable (de discrimination) il devient victime (d'un trouble psychiatrique).

Ce passage de la discrimination à la « phobie » traduit une dépolitisation de la discrimination. La discrimination peut être le fait d'un groupe social entier ou la volonté d'une politique : l'histoire en a donné de sinistres exemples. A l'inverse, la phobie renvoie à un comportement individuel, et si on peut évoquer des politiques discriminatoires, on imagine mal une « politique phobique ». Et je trouve navrant que des militant-e-s engagé-e-s précisément contre les discriminations créent pour cela des termes en -phobie, qui éliminent peu à peu du

discours les notions de mépris de classe ou de racisme.

Les néologismes en -phobie induisent en effet un deuxième renversement : parler de discrimination, c'est mettre l'accent sur l'auteur et sur l'acte discriminatoire ; parler de racisme, au sens large, c'est pareillement mettre l'accent sur le raciste et son acte ; parler d'islamophobie, de romophobie, de négraphobie, de glottophobie, c'est au contraire mettre l'accent sur le discriminé dans sa spécificité : musulman, Rrom, noir, personne ne parlant pas la langue canonique, etc., avec tout ce que cela peut générer comme représentations. C'est offrir une légitimité aux autojustifications du type « je ne suis pas raciste mais, je n'y peux rien, je n'aime pas les ... ».

Cette multiplication des « phobies » aboutit ainsi à un repli identitaire et à une concurrence des discriminés<sup>1</sup>. Chacun veut une reconnaissance de la spécificité de la discrimination qu'il subit en la distinguant des autres, par le nom d'abord, par la revendication et la mobilisation ensuite. On arrive à une multiplication des groupes de défense spécifiques au lieu d'une unité d'action, unité de classe ou au moins unité contre toutes les formes de discrimination.

Là où lutter contre les discriminations, ou contre le racisme au sens large, pouvait être unifiant, les luttes contre chacune des « phobies » portent le risque de la division. Et en ces temps où les « phobies » remplacent les discriminations, 69 % des Français-e-s, si on en croit le journal *Le Monde*, souhaitent la prolongation de l'état d'urgence parce qu'ils ont « encore trop peur ». Certains diront que ça n'a aucun rapport. N'empêche...

<sup>1</sup>Sans compter les récupérations délibérées, comme l'emploi de christianophobie par les extrémistes catholiques ou d'hétérophobie par les opposants au « mariage pour tous »...

Combat Laïque-76, bulletin édité par le Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime (CRÉAL76), association loi de 1901 Président : J.-Michel SAHUT 434 quai Hilaire Tertre 76940 LA MAILLERAYE-SUR-SEINE

[jmf.sahut@wanadoo.fr](mailto:jmf.sahut@wanadoo.fr) ☎ 02.35.37.48.60

Courriel : [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) site : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Roger VANHÉE [76.creal@laposte.net](mailto:76.creal@laposte.net)

Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique

**CRÉAL-76**

« Dieu a tout créé. Dieu a créé le racisme. Mais Dieu a aussi créé l'antiracisme. Avec tout le respect que je lui dois, Dieu est un sacré fouteur de merde. »

Philippe GELUCK

## Banaliser l'état d'urgence ?

**La constitution d'un état démocratique est la charte fondamentale qui établit le cadre juridique dans lequel les lois, décrets et autres règlements peuvent être adoptés et mis en œuvre.**

Faudrait-il se pâmer devant la Constitution de 1958 qui comporte, par l'article 16, la possibilité de conférer les pleins pouvoirs au Président de la République et par l'article 36 celle d'instaurer l'état de siège ?

Pourtant, est venu le temps de constitutionnaliser l'état de police dans l'état de droit.

Comme le précise la Commission nationale consultative des droits de l'Homme : « *La France ne doit pas, sous l'emprise de la sidération, sacrifier ses valeurs, au contraire, elle doit renforcer la démocratie...* » et dissiper le flou qui entoure la laïcité, aurions-nous pu ajouter.



Pour des raisons assez éloignées de la raison, le Président de la République et le Gouvernement se sont lancés dans une course folle pour établir constitutionnellement un état d'urgence dont le contrôle, unique concession faite à ses détracteurs, serait confié au juge... administratif. La seule proposition qui aurait pu modérer cette pente liberticide a été rejetée par le Gouvernement, à savoir l'impossibilité de dissolution de l'Assemblée nationale tant que dure l'état d'urgence. L'inscrire dans la constitution, même en prétendant le faire pour en limiter les excès, laisse à un exécutif autoritaire - présent ou à venir - la possibilité de se rire de l'indispensable équilibre entre les trois pouvoirs que Montesquieu a explicité dans *De l'esprit des lois*<sup>1</sup>.

Après 16 lois contre le terrorisme votées depuis 1985 et la récente adoption de la loi sur le renseignement, la constitutionnalisation de l'état d'urgence nous rappelle la mise en garde de Montesquieu : « *Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice.* »

À cette menace qui pèsera dorénavant sur la démocratie, il est proposé d'ajouter une disposition de déchéance de nationalité. Quelles que soient ses contorsions rédactionnelles, cet article n'en portera pas moins la tare rédhibitoire de rompre le principe d'égalité entre les citoyens puisqu'il ne pourra concerner que les binationaux, l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, rédigé par René Cassin<sup>2</sup> étant formel : « *tout être humain a droit à une nationalité* ».

**Les commanditaires des attentats de janvier et novembre ne doivent pas être mécontents du tour que ces dispositions font prendre à la République.**

<sup>1</sup> Mis à l'index et interdit par l'Église catholique... mais qui a inspiré la rédaction de la Constitution de 1791 !

<sup>2</sup> En octobre 1987, François Mitterrand prononçait le discours qui saluait l'entrée des cendres de René Cassin au Panthéon. Le 19 février 2015, un hommage lui était rendu au Panthéon... François Hollande et Manuel Valls s'étaient fait excuser.

Jean-Michel Sahut Président du CRÉAL-76  
Le 2 mars 2016

### SOMMAIRE du n°60 – Mars 2016

|   |    |  |    |
|---|----|--|----|
| Tous phobiques  | 2  | “Député” ou “député musulman” ?                              | 13 |
| Édito : Banaliser l'état d'urgence?   | 3  | Civitas enfin privé de la manne publique                     |    |
| Baubérot, le pistolero de la laïcité  | 4  | Le petit Jésus dans la loi de 1905                           | 14 |
| La laïcité à la croisée des chemins   | 5  | Menaces de mort  |    |
| La chronique du mécréant : Les religieux contre la jouissance des corps                                       | 6  | Djihadisme : pour ne pas tomber dans quelques pièges         | 15 |
| De l'eurocentrisme comme cache-sexe, et de l'art de la prestidigitacion en politique - Place Tahrir en Europe | 7  | Du partenariat public-privé                                  | 16 |
| Note de lecture : Le féminisme à l'épreuve des mutations géopolitiques  | 9  | Ne renonçons jamais  |    |
| Mots-croisés  | 10 | Récupérer la taxe, un sport de combat                        | 17 |
| Les hommes veulent-ils l'égalité?   |    | Piètres résultats pour l'école privée                        |    |
| Droits des femmes   | 11 | Note de lecture : La pensée extrême                          |    |
| Gambie  |    | L'élève, un futur client à fidéliser                         | 18 |
| Devinette   | 12 | Égypte : une répression dégradante et massive                | 19 |
|   |    | Note de lecture : 2084, la fin du monde                      |    |
|   |    | La chronique de Rahan : Vos maladies viennent de mes cousins | 20 |
|   |    | Note de lecture : Le monde de Darwin                         |    |

« *Les chiffres sont accablants, il y a de plus en plus d'étrangers dans le monde* »

## Baubérot, le pistolero de la Laïcité

Au fil du temps, il a su se rendre incontournable. Dès qu'on parle de laïcité, Jean Baubérot que *Wikipédia* présente comme l'inventeur de la sociologie de la laïcité, sa bibliographie prolix, ses billets de blog, sa présence médiatique s'imposent. Mais au service de quelle conception de la laïcité ? Le même site nous apprend qu'il a développé les notions de « *pacte laïque* » et de « *seuils de laïcisation* ».

Ce protestant a d'abord été titulaire de la chaire d'Histoire du protestantisme de 1978 à 1990. C'est à la suite de l'échec de la gauche dans la crise scolaire du début des années 80 que Michel Rocard créera opportunément la *Chaire d'Histoire et Sociologie de la Laïcité* au profit de Baubérot. Il dirigera ensuite le Groupe de Sociologie des Religions et de la Laïcité rattaché au CNRS-EPHE - École Pratique des Hautes Études - de 1995 à 2001. Il a participé au développement de la notion de Pacte laïque en 1989 dans un rapport de la Ligue de l'Enseignement et de la Fédération Protestante de France. Il déclarera plus tard : « *J'ai pris contact avec la Ligue en 1985 précisément parce qu'elle me paraissait opérer un tournant suite à l'échec de 1984...* »<sup>1</sup>. Dans le livre *Vers un nouveau pacte laïque ?* qu'il publie en 90, il défend l'idée que ce nouveau pacte doit être négocié avec les religions, contrairement à la Loi de séparation des Églises et de l'État qui ne l'a pas été et aurait donc vu triompher une ligne intransigeante. Son approche de la Laïcité est sociologique - quoique nous puissions douter du caractère scientifique qu'il revendique - et éthique, effaçant sa définition comme principe politique. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'il « *dénonce les dérives de la laïcité républicaine à la française* »<sup>1</sup> et logiquement la Loi de 2004 sur les signes religieux ostensibles à l'école tout comme il s'opposera à l'exigence de neutralité confessionnelle pour les collaborateurs occasionnels de l'école pour les sorties scolaires. Ce qui semble primer pour Baubérot, c'est la liberté religieuse, que personne ne conteste par ailleurs. Les élèves ne sont pas des usagers d'un service public auquel ils pourraient se soustraire, leur liberté de conscience doit donc être mise à l'abri de toute pression, dogme ou prosélytisme. Le positionnement de Baubérot vise à « *une reconnaissance institutionnelle des religions, concordat implicite sous le vocable de pacte laïque* »<sup>1</sup>. Ce pacte laïque qui prend sa source dans la vision qu'a Baubérot de l'adoption de la Loi de 1905 est critiquée par Henri Peña-Ruiz dans son livre *La Laïcité* de 2003. Peña-Ruiz souligne qu'un pacte avec les Églises impliquerait qu'il y ait eu négociation, ce qui n'a pas été le cas. Il écrit : « *Il s'agit de savoir si la laïcité doit se renégocier en fonction des évolutions du paysage religieux* » ou s'il s'agit « *d'une valeur principielle transcendant les différentes options spirituelles et qui échappe à la relativisation* »<sup>2</sup>. Baubérot développera la notion de laïcité plurielle, ouverte, reviendra sur cet adjectif, pour la qualifier maintenant d'inclu-

sive, comme si elle pouvait justifier l'exclusion... Le principe laïque n'est-il pas ce qui conditionne l'unité du peuple (laos) au-delà de ses particularismes communautaires, religieux ou convictionnels. « *La Laïcité, c'est refuser tout privilège, à l'athéisme comme aux religions* »<sup>1</sup>.

### Une vision en contradiction avec la Loi de 1905

C'est ce que montre Eddy Khaldi sur « *les principes essentiels* »<sup>1</sup> de la laïcité développés par Baubérot, nous en retiendrons deux. Le premier : « *Le respect de la liberté de conscience ET de culte* ». Or l'article de la Loi de 1905 écrit en deux phrases séparées par un point (*La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...*), exprime clairement le primat de la liberté de conscience. Le second : « *L'égalité des religions et des convictions* ». La seule reconnaissance constitutionnelle concerne l'égalité des citoyens, la République ne reconnaît pas les religions ou convictions. Dans « *Les sept laïcités françaises. Le modèle de laïcité français n'existe pas.* » publié en 2015 à la Maison des Sciences de l'homme, Baubérot décrit LES laïcités au moyen de 4 indicateurs qui peuvent varier (plus, moins) : la liberté de conscience, l'égalité des droits, la séparation et la neutralité. Peut-on encore parler de laïcité selon l'endroit où on placera le curseur sur chacun de ces indicateurs ? Viennent ensuite dans cet ouvrage les 7 laïcités dont « *la laïcité identitaire* » que nous préférons dénommer racisme. Ces mises au pluriel, définitions variables ne visent-elles pas à relativiser le principe laïque pour recomposer « *la laïcité autour du principe de religion* »<sup>1</sup>, avec en filigrane une critique, voire une demande de réécriture de la Loi de 1905 ? La laïcité se mettrait ainsi au service d'une interconfessionnalité.

**La laïcité comme principe politique d'organisation de la société est prise en tenaille entre cette acception et une dénaturation opérée par les droites extrêmes pour en faire un épouvantail identitaire. Il nous faut échapper à ce piège.**

<sup>1</sup> Citations tirées de l'article d'Eddy Khaldi « *De la laïcité plurielle au pluriel des laïcités* » <http://www.laicite-republique.org/de-la-laicite-plurielle-au-pluriel-des-laicites-e-khaldi.html>

<sup>2</sup> Article Jean Baubérot sur Wikipédia

# La laïcité à la croisée des chemins ?

En ce début d'année, l'Observatoire national de la Laïcité s'est trouvé au centre d'une polémique. Le prurit pétitionnaire a mobilisé partisans et adversaires de son président Jean-Louis Bianco. Sans que les pétitionnaires aient été réellement informés ni des mérites pour les uns, ni des griefs pour les autres concernant les responsables de cet Observatoire.

## Désinvolture

L'étincelle qui a mis le feu aux poudres a été une petite phrase prononcée par Élisabeth Badinter sur France Inter affirmant qu'il faut oser « *défendre la laïcité sans avoir peur d'être traité d'islamophobe* ». Au cours de cet entretien Élisabeth Badinter a dit bien d'autres choses qui auraient pu susciter un salutaire débat et il est symptomatique que ce soit cette formule qui a enflammé les réseaux sociaux. Et en particulier Nicolas Cadène rapporteur général de l'Observatoire national de la laïcité. On reste stupéfait de voir des responsables d'institutions si prompts à réagir par ce mode d'expression, moderne certes, mais totalement inapproprié lorsqu'il s'agit d'un sujet sensible qui mérite plus de retenue que de désinvolture.

## Quelle laïcité ?

Pourtant si la réaction épidermique a été si vive c'est qu'elle a révélé un conflit qui couvait au sein même de l'Observatoire national de la laïcité et qui avait déjà conduit trois de ses membres (aujourd'hui quatre) à suspendre leur participation à cet organisme<sup>1</sup> placé « auprès du 1er ministre » et chargé de « conseiller le gouvernement » en matière de laïcité et non pas à faire la promotion d'une quelconque conception de la laïcité fût-elle celle de son président Jean-Louis Bianco. De quoi s'agit-il ? Rien de moins que de renoncer à une laïcité de séparation des Églises et de l'État pour s'orienter vers une laïcité où l'État encouragerait le dialogue interreligieux et faciliterait, selon les confessions, l'accès à des accommodements à la loi commune. Ce que Jean Baubérot propose par ce qu'il appelle la laïcité « ouverte » pour mieux montrer que les partisans de la stricte séparation des Églises et de l'État en appelant à une laïcité « fermée » seraient attentatoires aux libertés. La promotion de cette laïcité dite maintenant « inclusive », on le comprend, viserait, de fait, à admettre des communautés confessionnelles et leurs revendications spécifiques ; ce qui exclurait ceux et celles qui ne se reconnaissent dans aucune d'entre elles. Resterait-il alors aux athées, agnostiques et indifférents aux sirènes religieuses<sup>2</sup> à se regrouper en une « communauté » pour faire respecter leurs convictions spirituelles ? Et de quels accommodements pourraient-ils bien bénéficier au nom de l'égalité républicaine ?

## Le piège qui nous est tendu

Ce serait pourtant une erreur, pour les acteurs de la vie politiques et sociale, de voir dans ce débat une querelle picrocholine quelque peu dépassée. Un débat qui va se

poursuivre probablement dans la discrétion de diverses officines et ne s'enflammant par crises qu'à l'occasion de faits divers médiatisés peu propices à la réflexion.

Gardons-nous cependant de deux attitudes politiques.

- Celle de ceux qui ne verront qu'une diversion pour détourner l'attention de la question sociale<sup>3</sup> qui va en s'aggravant alors que précisément la persistance du chômage et la précarisation des conditions de vie pour une frange grandissante de la population sont propices au réflexe nationaliste exploité par les forces réactionnaires qui mènent une campagne de falsification de la laïcité en la présentant comme un élément de l'identité française.

- Celle de ceux qui trouveront le moment opportun pour réorienter la laïcité vers la mise en place d'une politique d'accommodements raisonnables tendant une oreille complaisante aux revendications religieuses dans l'espoir d'apaiser... les souffrances sociales.

Ces attitudes oscillent entre le déni et l'illusion. Le déni du recentrage identitaire en marche (en France comme en Europe) et l'illusion d'un « *monde dont la religion est l'arôme spirituel* »<sup>4</sup>

**Refusons ces deux impasses en réaffirmant le lien émancipateur entre combat social et combat laïque. Si l'État n'a pas à interférer dans l'organisation interne des religions il n'a pas non plus à les associer au maintien du bon ordre social. L'État ne doit pas considérer ses administrés comme appartenant a priori à des communautés sous emprise confessionnelle. Ce serait remettre en cause le principe de citoyenneté.**

<sup>1</sup> Les quatre principales missions de l'Observatoire de la laïcité sont définies par le décret n° 2007-425 :

- il réunit les données, produit et fait produire les analyses, études et recherches permettant d'éclairer les pouvoirs publics sur la laïcité ;

- il peut saisir le Premier ministre de toute demande tendant à la réalisation d'études ou de recherches dans le domaine de la laïcité ;

- il peut proposer au Premier ministre toute mesure qui lui paraît permettre une meilleure mise en œuvre de ce principe, notamment pour assurer l'information des agents publics et des usagers des services publics ;

- il peut être consulté par le Premier ministre ou les ministres sur des projets de textes législatifs ou réglementaires.

<sup>2</sup> Ils représenteraient selon l'enquête 2014/2015 de l'Observatoire France Sociovision, au moins 50 % de la population !

<sup>3</sup> Comme au moment du débat parlementaire qui aboutira à l'adoption de la loi De 1905

<sup>4</sup> Formule de Karl Marx

Dominique

## La chronique du mécréant

DELAHAYE

### Les religieux contre la jouissance des corps.

« Couvrez ce sein... ». Matteo Renzi a endossé le costume de Tartuffe. Quelques contrats bien juteux valent bien tous les reniements. Une lâcheté politique et un coup de poignard dans le dos des démocrates iraniens, des femmes iraniennes qui se battent pour leur liberté. Alors même que les plus radicaux des intégristes iraniens n'ont pas obtenu de leur gouvernement que soient recouvertes les peintures libertines des palais d'Ali Quapou et des quarante colonnes d'Ispahan. Osées, elles montrent des femmes à la chevelure libre...

L'histoire qui marche à reculons, puisqu'à Rome déjà, Paul VI, Clément XII, ont fait voiler la nudité des personnages du « Jugement dernier » de Michel-Ange sur le plafond de la Chapelle Sixtine. Daniele Da Volterra, le peintre chargé de l'affaire y gagnera le surnom de « culottier ». C'était au seizième siècle ! Il est vrai que la mise sous voile se continuera sous Pie XI, en plein XX<sup>ème</sup> siècle.

Ce que le religieux ne supporte pas, ce n'est pas l'exhibition du corps. C'est sa beauté, sa capacité à émouvoir, à faire naître le plaisir, le désir et la jouissance. Et pire, le goût du bonheur terrestre, l'humanité d'un bonheur sensoriel, sans tabou autre que le respect de l'autre. Le corps des femmes est plus encore l'objet de toutes les attentions religieuses. Vierges promises ou soumises, corps niés ou réduits à la maternité, qui subissent toujours avec plus de violence les exactions guerrières. « *Franchement, qu'elles soient voilées dehors ou dedans, faut dire en vérité que depuis que le Grand Boucher Cashe-ro-Allal, il a fait la femme avec une côte d'Adam faut pas s'étonner qu'elle l'a, depuis des millénaires, dans l'OS, la femme !* »<sup>1</sup>.

Montrer le corps est pourtant une pratique courante de la symbolique et de l'iconographie religieuses, quand il s'agit du corps souffrant, martyrisé. Les chrétiens n'ont-ils pas choisi comme image emblématique le corps d'un homme, presque nu, crucifié, le front déchiré par les épines ? Les intégristes musulmans, pour leur propagande, inondent internet de terribles images de corps mutilés. Donald Trump affirme « *Je suis un évangélique. Je suis un chrétien. Je suis un presbytérien* » et à longueur de meeting assure qu'il va « *décapiter* » Daech. Frapper les esprits et punir le corps. Chasser l'envie charnelle de vivre, cette envie « solaire » de jouir du monde des hommes dont parlait Camus, imposer la foi par la peur et la haine. « *La question qui se pose donc sur la non-intervention de Dieu à Sobibor, Treblinka etc. est évidente : Pourquoi est-il intervenu, à Sodome et Gomorrhe en rasant ces deux villes. Dieu punirait alors le cul et absoudrait le génocide ?* »<sup>1</sup>

Dans cette lutte engagée pour le droit à disposer de nos corps, et donc de leurs représentations, les lobbys religieux font feu de tout bois : remises en cause du droit à l'avortement et de la mixité, mobilisations contre les droits des homosexuel (le)s, pour l'interdiction d'œuvres d'art, voile intégral. Matteo Renzi, en prenant cette décision, a non seulement abandonné les valeurs de liberté que devrait défendre la démocratie, mais il a soumis l'Etat à la volonté religieuse, renforçant son appétit insatiable. « *Le divorce État/Église, s'est fait à l'amiable avec une garde alternée des enfants-citoyens, comprendre les peuples. La séparation de l'Église et de l'État est un coup de maître car ce couple oppresseur était bien trop visible et le divorce ne les empêche en rien de continuer à baiser ensemble en catimini en faisant payer aux peuples la pension alimentaire et compensatoire de ce faux divorce.* »<sup>1</sup>

Le combat contre les diktats religieux et la censure est indissociable du combat pour la laïcité. Les athées doivent y prendre toute leur place.

<sup>1</sup>Toutes les citations sont tirées du livre d'H.Benotman « Le 5<sup>ème</sup> mur ou l'Athégriste » Editions Horsain. Hafed était un auteur de polar talentueux et un homme de convictions, trop tôt disparu.



*Nous publions ci-dessous avec son accord, un texte de Marieme Helie Lucas, sociologue algérienne. Elle est la coordonnatrice de Secularism is a Women's Issue (www.siawi.org) et a fondé Femmes sous Lois Musulmanes, organisation non confessionnelle (www.wuml.org).*

## **De l'eurocentrisme comme cache-sexe, et de l'art de la prestidigitacion en politique - Place Tahrir en Europe**

### **Les faits avérés**

Au réveillon de fin d'année 2015 ont eu lieu des attaques concertées contre les femmes dans l'espace public, à caractère sexuel, simultanément dans une dizaine de villes, principalement en Allemagne, mais aussi en Autriche, en Suisse, en Suède, en Finlande... Plusieurs centaines de femmes, à ce jour, ont porté plainte pour agression sexuelle, vol, et viol. Ces attaques ont été perpétrées par des hommes jeunes issus de l'émigration (qu'ils soient immigrés, demandeurs d'asile, réfugiés récents, ou autre...) originaires du Maghreb et du Moyen-Orient.

Les réactions ont été sans surprise : occultation des faits, de leur coordination internationale et de leur magnitude aussi longtemps que possible par les gouvernements, leurs polices, et les media, sacrifiant comme à leur habitude les droits des femmes à la paix sociale. Levée préventive de boucliers à gauche et parmi un nombre important de féministes pour défendre les étrangers présumés 'musulmans' en tant que victimes potentielles de racisme (notons le glissement sémantique de "arabes" ou "maghrébins", une localisation d'origine géographique, comme les ont décrits les femmes agressées et la police, à "musulmans"). Clameurs sécuritaires à l'extrême droite et premier passage à l'acte en Allemagne où s'est produit un pogrom anti-bronzés, sans discrimination d'origine. Déni et racisme : un schéma classique qui accompagne la montée de l'extrême droite intégriste musulmane en Europe depuis les années 80.

### **Réminiscences**

Centre de Tunis, rassemblement laïque et féministe anti Ben Ali : des groupes de jeunes intégristes (cela a été prouvé) entourent les manifestantes, majoritaires dans la manifestation, les isolent, les agressent sexuellement, touchant leurs sexes et leurs seins et les frappent violemment, malgré les efforts pour les protéger d'hommes de gauche qui sont venus en solidarité. La police regarde.

Place Tahrir au Caire, lieu de rassemblement de la contestation anti gouvernementale : pour la première fois, les femmes saisissent cette occasion de prendre leur place de citoyennes ; elles sont nombreuses dans les manifestations ; des groupes de jeunes gens (à quel degré inféodés aux Frères Musulmans ou manipulés par eux ?) agressent sexuellement des centaines de manifestantes (et des journalistes de la presse étrangère), des photos de presse les montrent partiellement dénudées, il y a des plaintes pour viols. La police fait chorus et s'en prend également aux manifestantes qu'elle bastonne très violemment, soumet à des "tests" de virginité, etc. Cette politique de la terreur sexuelle se poursuivra au Caire pendant des mois, les organisations féministes mettent

alors sur pied une carte électronique du Caire où sont signalées les agressions en temps réel pour que des équipes de sauveteurs (hommes) parviennent sur les lieux à temps.

### **Réminiscence plus ancienne encore**

Alger, été 1969, 1<sup>er</sup> Festival Culturel Pan-Africain : place de la Grande Poste, des centaines de femmes sont assises par terre, occupant tout le large carrefour qui a été pour la circonstance interdit à la circulation automobile ; elles assistent à l'un des nombreux concerts gratuits offerts à la population de 5h de l'après midi à 4h du matin chaque jour pendant des semaines, manifestations culturelles auxquels les femmes sont très assidues ; la plupart portent le haïk blanc traditionnel de l'Algérois et ont emmené plusieurs enfants chacune. La nuit tombe peu après 8h30 et un cri s'élève : 'en- nsa, l-ed-dar', 'les femmes à la maison', repris par les centaines d'hommes qui assistent aussi au concert. Petit à petit et à regret, les femmes et les enfants quittent la place. Les hommes rient, triomphants, méprisants. Comme disaient les Nazis : 'à l'église, à la cuisine, auprès du berceau...La place dans l'espace public des célèbres femmes algériennes révolutionnaires de notre glorieuse guerre de libération est déjà, 7 ans après l'indépendance, clairement définie. Patriarcat et intégrisme, culture et religion, voguent main dans la main.

Comme il est curieux que de tels liens ne soient pas faits avec l'affaire récente qui nous occupe ici, même par des féministes qui ont soutenu les femmes de la place Tahrir lorsqu'elles y furent agressées.

C'est que l'Europe n'a rien à apprendre de nous, et que rien de ce qui se passe chez nous ne peut ressembler de près ou de loin à ce qui se passe en Europe. Par définition. On ne va quand même pas mélanger les torchons et les serviettes. Un racisme sous-jacent, non explicité dans la gauche radicale, admet implicitement la différence infranchissable entre les civilisés et les sous-développés, leurs comportements, leurs cultures, leurs situations politiques. Et sous cette altérité essentialisée, gît une inavouable hiérarchie : la gauche radicale, dans son aveugle défense des réactionnaires 'musulmans', accepte implicitement qu'il est normal qu'une situation d'oppression engendre une réponse d'extrême droite chez les non-Européens... nous ne sommes clairement pas dignes, ou capables, d'y apporter des réponses révolutionnaires. (Je ne développerai pas ici l'exportation de cette pensée aux élites de gauche en Asie et en Afrique)

Cassandres inécoutées, nous nous égosillons pourtant depuis trois décennies à pointer du doigt des similitudes qui seraient éclairantes politiquement. Les Algériennes surtout, qui ont fui la terreur intégriste des années 90, ne cessent de montrer les différentes étapes de la montée intégriste en Algérie, des années 70 aux années 90, et leur similitude

avec ce qui se met en place en France et ailleurs en Europe : d'abord des attaques contre les droits légaux des femmes (pour demander un droit spécifique 'musulman' en matière familiale, une ségrégation sexuelle dans les hôpitaux, les piscines, etc.), conjointement avec des demandes particularistes en matière d'enseignement (cursus adapté, non laïque) puis des attaques ciblées contre les contrevenantes indisciplinées (filles lapidées, brûlées) et contre tout laïque rebaptisé *kofr* (journalistes, comédiennes, Charlie), enfin des attaques indiscriminées contre tout comportement qui ne correspond pas à l'idéal intégriste (Bataclan, terrasses de café, match de foot, etc.). Tout ceci s'est développé suivant le même schéma, des années 70 aux années 90 en Algérie, en commençant de la même façon par mettre en cause les droits des femmes, et leur existence dans l'espace public, sachant trop bien que les gouvernements n'hésitent pas à monnayer les droits des femmes en échange du maintien d'une certaine paix sociale avec l'intégrisme.

Mais l'Europe de gauche semble incapable de s'extraire de sa situation spécifique où les personnes d'origine émigrée et, parmi elles, les présumés "musulmans", font effectivement face à des discriminations. Elle extrapole et exporte son analyse à la montée de l'intégrisme dans nos pays mêmes, où pourtant les "musulmans" ne sont ni minoritaires ni discriminés sinon par leurs propres frères.

Plus grave encore est que la gauche laisse aux seules forces politiques de l'extrême droite européenne xénophobe traditionnelle le monopole du discours sur l'autre extrême droite, celle de l'intégrisme musulman, lui laissant aussi le monopole de la légitime dénonciation des forces d'extrême droite dite religieuse issues de nos pays. Je crains, beaucoup d'entre nous craignons, de plus en plus, que ce déni ne mène à des actions punitives populaires indiscriminées, ce qui satisferait à la fois le désir de vengeance de l'extrême droite traditionnelle xénophobe, et la tentative de l'extrême droite intégriste de recruter plus largement en Europe. On a déjà assisté à des tentatives de maires d'extrême droite de légitimer la création de milices populaires armées pour 'protéger' les citoyens français. Certes la gauche (tout comme la social-démocratie) s'en indigne régulièrement, mais dans la mesure où elle se refuse à aborder le problème de l'intégrisme musulman et se cantonne au déni, elle laisse le terrain idéologique à l'extrême droite raciste.

Comment ne pas voir les avancées intégristes en Europe, dont la récente brutale remise en cause de la place des femmes dans l'espace public européen, ce 31 décembre, n'est qu'un signe de plus... La lunette déformante de l'approche européocentriste empêche de voir les similitudes avec ce qui s'est passé, par exemple, au Maghreb et au Moyen Orient. En Europe, les "musulmans" ne peuvent être vus que comme des victimes, des minorités opprimées – ce qui justifie apparemment tout comportement agressif et réactionnaire de leur part – , alors qu'il suffit de franchir quelques frontières pour voir quel est, lorsqu'ils sont en majorité, ou au pouvoir, leur programme politique envers la démocratie, les laïques, les tenants d'autres religions et les femmes. C'est cette absence d'analyse politique qui permet leurs avancées en Europe. Sous prétexte d'oppression capitaliste et xénophobe en Eu-

rope, l'extrême droite intégriste se voit dédouanée de ses politiques ultra réactionnaires, non seulement en Europe mais aussi dans nos pays d'origine. Quel européocentrisme...

Que la gauche et bien trop de féministes s'en tiennent à la théorie des priorités (exclusive défense des émigrés – rebaptisés 'musulmans'- contre la droite occidentale capitaliste) est une erreur fatale dont elles répondront devant l'histoire, et un abandon des forces progressistes de nos pays dont l'absurde inhumanité fera tâche indélébile sur le drapeau de l'internationalisme.

À ce boulet conceptuel de la gauche (l'ennemi principal vs l'ennemi secondaire) s'ajoute une autre théorie des priorités, celle-ci issue des organisations de droits humains : une implicite hiérarchie des droits fondamentaux selon laquelle les droits des femmes viennent loin après les droits des minorités, les droits religieux, les droits culturels, pour ne nommer que quelques uns de ceux qui sont régulièrement opposés aux droits des femmes, – et ce jusqu'à l'ONU.

Depuis les attaques du 9-11 aux États-Unis et des mesures sécuritaires qui s'en sont suivies, on assiste de la part des organisations de droits humains et de la gauche radicale à un véritable tour de passe-passe : l'escamotage de la cause au profit de la conséquence. Ainsi, le thème principal des analyses et des débats est-il 'la guerre contre la terreur', les abus notoires qu'elle entraîne, la limitation des libertés civiques, la crainte pour la démocratie. (Je ne débattrai pas ici du bien-fondé de ces accusations, mais uniquement de la technique discursive employée). Tous ces thèmes sont repris actuellement en France, avec l'état d'urgence qui fut instauré après les attentats de novembre à Paris, et la crainte d'un Patriot Act en Europe.

Mais en même temps, la 'terreur' elle-même disparaît des discours, elle perd de sa réalité, elle devient le simple prétexte – illusion ? – à des actions gouvernementales liberticides : il y a bien une "guerre contre la terreur" mais la "terreur" est devenue une fantaisie de l'extrême droite xénophobe, il y a bien des bombes humaines qui explosent dans Paris, mais il n'y a pas de guerre en France... On élabore sans fin sur ce que le (ou les) gouvernement ne devrait pas faire, on dénonce ses intentions perverses, manipulatoires, attentatoires aux libertés. On dit que rien de tout cela n'est nécessaire à la sécurité des biens et des personnes. On dit que cela provoque 'les musulmans'.

Ici reparaissent bien une cause et une conséquence, mais inversées. Après l'escamotage, le prestidigitateur illusionniste classique ressort le lapin du chapeau ; ici nous ressortons le chapeau du lapin...

Un phénomène mondial – la montée d'une nouvelle sorte d'extrême droite, celle de l'intégrisme musulman – est non seulement justifié, mais littéralement escamoté derrière la critique des réactions qu'il suscite. Quelles que soient nos prises de position par rapport à la nature et aux dérives de ces réactions, nous ne devrions pas permettre que le phénomène lui-même soit escamoté : le déni ne le fera pas disparaître dans la réalité, comme il le fait disparaître des discours de la gauche radicale et des organisations de droits humains. S'imaginer un instant qu'un phénomène politique mondial puisse être déterminé par la politique intérieure et extérieure



de l'occident capitaliste et de lui seul (et ce quels que soient les régimes et les formes de gouvernement sous lesquels il apparaît, le niveau de développement économique et culturel de ces pays, les classes et les forces politiques en présence, etc.), cela relève de la mégalomanie..

Au cours de ces trente dernières années, mettre la tête dans le sable n'a pas permis d'endiguer les demandes croissantes de l'extrême droite intégriste, ni en Europe ni ailleurs – bien au contraire, elle a surfé sur l'occultation de sa nature politique et sur son exploitation cynique des libertés démocratiques et des droits humains.

Ce qui est en jeu va bien plus loin que les simples droits des femmes ; c'est un projet de société théocratique, dans lequel, entre autres, – entre autres seulement -, les droits des femmes seront limités. L'action, concertée au niveau européen, du 31 décembre et sa remise en cause de la place des femmes dans l'espace public jouent exactement le même rôle que l'apparition soudaine du prétendu 'voile islamique' : il s'agit d'une démonstration de force et de visibilité.

Il se peut qu'elle soit couronnée de succès, comme l'est en partie l'imposition du dit "voile islamique" ; les conseils prodigués aux femmes agressées à Cologne par certaines autorités de l'État allemand en font foi. : adaptez-vous, tenez-vous éloignées des hommes, ne sortez pas seules, etc. Bref, soumettez-vous ou supportez-en les conséquences. S'il vous arrive quelque chose, ce sera bien de votre faute, on vous

aura prévenues...

Un conseil qui remet en mémoire ce qu'on disait, en plein tribunal, il n'y a pas si longtemps, aux femmes violées : mais qu'alliez vous faire là ? et à cette heure ? et dans cette tenue ?

Un conseil que ne sauraient désavouer les prêcheurs intégristes musulmans...

**Que le premier souci ait été de préserver les coupables et non de défendre les victimes est une variante intéressante de l'habituelle défense des hommes coupables de violence envers les femmes.** Quel pourcentage de défense du patriarcat et de défense des émigrés, minorités ethniques et religieuses ? Quand les intérêts du patriarcat (que la gauche n'ose plus guère défendre officiellement en tant que tel) peuvent se confondre avec la noble défense de l'opprimé (dont l'aura, même à gauche, a quand même pris un sale coup avec les récents attentats de novembre à Paris), cela arrange bien des gens.

Que l'on puisse encore se poser des questions sur le caractère concerté d'attaques simultanées, dans au moins 5 pays différents et une dizaine de villes en Europe, laisse pantois devant tant de mauvaise foi, et d'aveuglement – ou de perversité – politique.

mercredi 13 janvier 2016, par Marieme Helie Lucaspar Source de l'article : <http://www.siawi.org/article10591.html>



**Le féminisme à l'épreuve des mutations géopolitiques**, Françoise Picq et Martine Storti, Éditions iXe, 2012, 256 p, 21 euros.

Compilation des interventions faites lors du **Congrès international féministe** à Paris en décembre 2010.

Cinq ans d'âge a ce congrès, cinq ans où des événements nouveaux sont venus confirmer les analyses et témoignages de ces femmes venues d'Inde, des États-Unis, de Tunisie, de Roumanie, du Brésil, d'Iran, de Suisse, de France..., des femmes militantes, chercheuses, écrivaines, syndicalistes, qui affirment, chacune à sa manière, la nécessaire universalité des droits des femmes.

Extrait du dernier chapitre, intitulé « **Sexisme-racisme, vraies alliances ou faux amis ?** » rédigé par Liliane Kandel, sociologue. Elle se réfère à la philosophe Susan Moller Okin :

« [...] sous prétexte du "respect" des cultures différentes, les sociétés occidentales en arrivaient parfois à relativiser, tolérer, voire justifier des pratiques attentatoires à la liberté des femmes telles que la polygamie, les mariages forcés, l'excision, les crimes d'honneur, etc. »

« Okin montrait également que, en négligeant les différences de statut et les conflits de pouvoir internes aux groupes minoritaires, le discours multiculturaliste ne respectait en réalité que les porte-parole et les membres dominants de ces groupes : le plus souvent des hommes, âgés, gardiens – et bénéficiaires – des traditions [...] »

**Martine Storti sera l'invitée du CREAL76 dans le cadre de la semaine féministe du Collectif des Droits des Femmes de Rouen le 12 mars, à la Halle-aux-Toiles, à 15h00. Sa conférence portera le titre éponyme de cet ouvrage.**

# MOTS CROISÉS

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  | N | I | C | O | L | A | I | S | M | E |
| 2  | A | M | A | B | I | L | I | T | E | S |
| 3  | B | A | B | I | L | L | E | R | ■ | T |
| 4  | A | G | I | T | A | I | ■ | E | O | R |
| 5  | T | E | L | ■ | S | G | ■ | S | T | O |
| 6  | H | ■ | L | E | ■ | A | S | S | A | P |
| 7  | E | R | O | D | A | T | ■ | A | L | I |
| 8  | N | E | T | ■ | L | O | U | N | G | E |
| 9  | N | I | ■ | F | E | R | ■ | T | I | E |
| 10 | E | N | C | R | A | S | S | E | E | S |

grille n° 42

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2  |   |   |   |   | ■ |   |   |   |   |   |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 4  |   |   |   | ■ |   |   |   |   |   | ■ |
| 5  |   | ■ | ■ |   |   | ■ |   |   |   |   |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 8  |   |   | ■ |   |   |   | ■ |   | ■ |   |
| 9  |   |   |   | ■ |   |   |   |   |   |   |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

grille n° 43

## Les hommes veulent-ils l'égalité ?

Nous avons reçu ce texte de Benjamin, signataire du manifeste Zéromacho, « Des hommes contre la prostitution et pour l'égalité ».

Les hommes ont un rôle à jouer en faveur de l'égalité femmes-hommes. A minima, ils peuvent s'interroger sur les privilèges individuels dont ils bénéficient et comment ils peuvent les refuser. Refuser de fermer les yeux sur les violences, le harcèlement. Rejeter les allusions sexistes, la connivence masculine et les réflexes machistes. Bref, refuser de « faire le mâle », reconnaître le problème et ne pas trahir les femmes.

L'étape suivante est celle du soutien au mouvement féministe. Participer aux initiatives mixtes, s'effacer quand il le faut, rendre des comptes et s'engager pour de vrai.

Le collectif Droits des Femmes Rouen organise de nombreux événements qui sont autant d'occasions de s'engager en faveur de l'égalité. Le prochain a lieu le samedi 5 mars, comme annoncé dans ce bulletin. Il est important de s'y rendre et de faire connaissance avec ses organisatrices.

Benjamin ([benjamin.c.76000@gmail.com](mailto:benjamin.c.76000@gmail.com))

Si vous êtes un homme et que vous voulez signer le manifeste, voilà l'adresse du site :

[zeromacho.wordpress.com](http://zeromacho.wordpress.com)

## HORIZONTALEMENT

1. Hypocrisie personnifiée
2. Pleine d'expérience ? ; Montrent une ligne directrice.
3. Plaquasse en 28.
4. Nipponne ; ses feux sont grisants dit-on.
5. Orientation pour Nice ; un lac ou un état à recomposer.
6. Elles choquent.
7. Mystiques
8. L'euro est sa monnaie ; assigné au centre.
9. C'est parfois long ! ; Charlebois l'a chantée.
10. Costars taillés par l'Inquisition.

## VERTICALEMENT

- A. Relèvent de pratiques issues de l'hindouisme.
- B. Ne reste pas les deux pieds dans le même sabot ! ; se montrera subtil.
- C. Bon pour preuve ; on s'y repose avec un van ; vaut dans.
- D. Bois ; ornaise.
- E. Susceptible.
- F. Notes couplées ; Nobel du saut des températures.
- G. Observations ou contrôles ; monarque décapité.
- H. Veillent à ne pas mépriser.
- I. Bien intégrée ; entre Héra et Zeus.
- J. Quart d'an ; sorties.

« Un féministe est un homme qui accepte de couper la poire en deux tout en s'assurant que la poire est encore la femme. »

Louise MICHEL

## **Droits des femmes**

***Depuis le remaniement ministériel de ce 11 février, les droits des femmes ne sont plus placés sous les auspices d'un ministère de plein exercice, ils ont rejoint celui de la famille et l'enfance.***

Si on ajoute qu'aucune femme ne s'est vu proposer un ministère régalien, il est difficile de penser que ce choix soit seulement le fait des difficiles et mystérieux ajustements et équilibres qui président à la constitution d'un gouvernement. Seuls des experts, rompus à l'observation de ces tambouilles, sont en mesure d'en livrer de savantes analyses, le plus souvent absconses.

Nous autres qui n'avons pas ces talents sommes pourtant bien obligés de constater que les dames ont été priées de placer la défense et l'extension de leurs droits si durement acquis sous la double protection... de la layette et des arts ménagers.

**Peuvent-elles s'estimer heureuses d'avoir échappé à celle de la paroisse ?**

## **GAMBIE**

**Une bonne nouvelle qui en cache une mauvaise**

***En novembre dernier, le président Yahya Jammeh<sup>1</sup> de la Gambie a décrété l'interdiction immédiate de l'excision<sup>2</sup> soulignant que cette pratique très répandue dans le pays n'était pas dictée par l'islam.***

Le président a fait cette déclaration lors d'un rassemblement à Kanilai, sa ville natale, prévenant les parents et les autorités locales qui ne respecteraient pas cette interdiction qu'ils subiraient des sanctions. Ces peines devraient être alignées sur celles prévues par la loi en cas de coups et blessures volontaires.

Cette référence à l'islam pour justifier cette décision n'était pas fortuite. Quelques semaines plus tard, le 12 décembre, le président Yahya Jammeh, au pouvoir depuis 1994, a décrété que la Gambie était maintenant une République islamique. Les femmes employées dans les institutions publiques gambiennes doivent dorénavant venir travailler la tête couverte, comme l'explique une circulaire envoyée par le bureau de gestion du personnel à toutes les administrations du pays.

Près de 98% des 2 millions d'habitants de la Gambie sont musulmans ce qui n'a pas empêché ce pays, depuis son indépendance, de se développer comme un état laïque de tolérance et d'acceptation de cultures et de coutumes diverses. Peut-être du fait que le tourisme constitue la base de son économie.

Jammeh a justifié sa décision par la volonté de "rompre définitivement avec le passé colonial de la Gambie". Cette déclaration du président Jammeh n'a pourtant pas suscité un enthousiasme unanime et le 30 décembre les militaires du pays ne voulant pas "vivre selon la charia" ont fomenté un putsch. Le président contraint de fuir a réussi à revenir grâce à des troupes paramilitaires, en particulier la gendarmerie gambienne entraînée depuis 1991 par les forces armées turques, qui ont étouffé la mutinerie dans la capitale Banjul.

**En décembre 2016, Yahya Jammeh se présentera à la nouvelle élection présidentielle. Ce scrutin, dans " l'État islamique de Gambie" largement financé par des islamistes de Turquie, ne devrait pas être une épreuve insurmontable pour le président sortant.**

<sup>1</sup> Parvenu au pouvoir par un coup d'État sans effusion de sang en 1994 puis constamment réélu depuis 1996, Yahya Jammeh dirige d'une main de fer la Gambie, petit État anglophone d'Afrique de l'Ouest enclavé dans le territoire du Sénégal, hormis sa façade atlantique. L'économie de la Gambie est dominée par l'agriculture, la pêche et le tourisme. Environ un tiers de la population vit sous le seuil international de pauvreté de 1,25 dollar par jour.

<sup>2</sup> Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), la Gambie est l'un des dix pays, tous africains, où l'excision est le plus pratiquée, touchant environ trois quarts de la population féminine.



---

**« *Quoi qu'elle fasse, la femme doit le faire deux fois mieux que l'homme pour qu'on en pense autant de bien. Heureusement, ce n'est pas difficile.* »**

**Charlotte WHITTON**

## **Devinette**

Qui a dit ? « **Voici à quoi ressemble l'art en question. C'est du non-art ! On voit ici par exemple, un visage dégueulant on ne sait quoi(..) Nous, nous sommes pour la promotion du beau...** »

1 - le maire de Hayange Fabien Engelmann, qui a fait repeindre en bleu l'œuvre d'Alain Mila ?

2 - la conseillère municipale de Petit-Petivilly Claire Jeannin ?

3 - Adolphe Ziegler chargé par Hitler de répertorier les œuvres « d'art dégénéré » ?

C'était la réponse 2.

Suite à la délibération portant sur l'attribution d'une subvention de 2000 € à l'association *Art et Déchirure* qui promeut l'expression artistique issue du monde de la santé mentale, les élu-e-s municipaux du Petit-Quevilly ont pu entendre ces propos dans la bouche de leur collègue qui brandissait en même temps des photocopies d'œuvres abstraites « trouvées sur internet ».

Les élu-e-s indigné-e-s ont exigé des excuses publiques par la voix du maire Frédéric Sanchez : « *C'est inadmissible, choquant et met au grand jour ce que vous êtes réellement.* »

Devant un tel tollé, Jacques Gaillard, élu FN également et responsable départemental de ce parti, a tenté piteusement de faire machine arrière, expliquant que leur position ne visait qu'à contester le montant de la somme allouée par la ville à cette manifestation.

Sans complexe, des membres de cette droite revendiquent sa filiation avec les tenants de l'art racial du III<sup>ème</sup> Reich. Le nouvel Ordre Nouveau est en marche !

**Art et Déchirure**, festival biennal, créé en 1988 organise à Rouen et dans ses environs des expos, des spectacles : des œuvres venues du plus profond de l'humain, souvent bouleversantes, pourvues d'humour aussi, toujours sincères. Sans aucune complaisance et avec une exigence artistique réelle, l'association permet à ces œuvres de se faire connaître auprès d'un public large. Chaque artiste, par-delà son handicap ou sa fragilité psychologique, y exprime son individualité, son mal ou sa joie de vivre, et ce faisant, s'adresse à tous et à toutes.

**Nous appelons à participer massivement au festival « Art et déchirure » du 9 au 20 mars, à Rouen, MAM Galerie et Halle-aux-Toiles, au Petit-Quevilly, chapelle St-Julien.**

<http://art.et.dechirure.over-blog.com/>

sources : *Paris Normandie* 06/02/2016 et *Ras l'Front* : <http://www.raslfrontrouen.com/>



Notre nouveau site Internet : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Notre site est maintenant opérationnel. Il continue à évoluer. Notre dernière rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez. Envoyez-nous une information autour de la laïcité que vous souhaitez partager.

Alors, si ce n'est pas déjà fait, rendez-vous sur : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire "Écrivez-nous",
- Transmettez-nous vos commentaires sur l'actualité laïque : utilisez le formulaire « **Lu, vu, entendu** »
- Diffuser l'adresse [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) auprès de vos amis **et inscrivez-vous (vous et vos amis) à la nouvelle newsletter !**

[www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) Comité de Réflexion et d'Action Laïque de la Seine-Maritime [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)  
 ADHÉSION -  RENOUVELLEMENT

NOM Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

☎ fixe : \_\_\_\_\_ ☎ portable : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Choix de réception du bulletin  courrier postal et site  courrier postal  site

à adresser à **Francine ROUSSEL 110 ROUTE DU BAC 76480 BERVILLE-SUR-SEINE**  
**accompagné d'un chèque de 20€ (cotisation annuelle) à l'ordre de CRÉAL-76**  
(Le bulletin de liaison « Combat Laïque-76 » est servi gratuitement aux adhérents)

## **Député ou député musulman?**

**Voici sans commentaires des extraits du courrier d'un député européen à Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur et ...des cultes, expédié depuis Bruxelles le 22 janvier 2016.**

*Lettre de Younous Omarjee, député au Parlement européen, à Monsieur Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur.*

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu ce mercredi 20 janvier une invitation de la Préfecture de la Réunion à la demande de votre ministère relative à une réunion devant se tenir vendredi 29 janvier pour aborder la prévention de la radicalisation, les troubles suscités par les jeunes radicaux dans la gouvernance des lieux de culte, et l'éducation religieuse des jeunes. L'invitation que j'ai reçue ne faisant aucune référence à ma qualité d'élus, j'ai contacté le cabinet du Préfet pour savoir à quel titre j'avais été convié à cette réunion. Je me suis trouvé profondément choqué que l'on me réponde que je l'étais en ma qualité, présumée par les services de l'État, de « Français de confession musulmane », et au titre de la représentation politique, et de me trouver ainsi listé. [...] Puisqu'aucun élu non présumé musulman ne s'est trouvé invité à cette réunion, est-ce à comprendre qu'il existe des listes d'élus présumés musulmans et un principe qui veuille désormais que l'on désigne ces derniers pour discuter de certains type de problèmes ? Et catégorisé ainsi, dois-je m'attendre à être de fait disqualifié pour participer aux réunions attelées aux problèmes qui se posent au sein de la République avec les catholiques, les athées, les juifs ou les bouddhistes de France ? [...] Le gouvernement s'offusquait il y a peu de voir qu'en certaines Mairies de France des listings d'enfants inscrits dans les écoles de la République furent dressés pour identifier ceux présumés de confession musulmane. Si la République en est venue elle-même à segmenter ainsi en présumées communautés de croyances ses citoyens et ses élus, alors la brèche est rompue. Croyez bien qu'il ne m'est pas agréable de rappeler aux services de l'État des principes dont il lui revient la charge de les faire vivre. [...] »

## **Civitas enfin privé de la manne publique !**



Dans le film documentaire «Et la Laïcité dans tout ça ? » de Philomène Esposito, Alain Escada, président de Civitas est interrogé à plusieurs reprises. Dès la première scène montrant une manifestation/procession contre la pièce « *Golgota Picnic* » programmée au Théâtre du Rond-Point dirigé par Jean-Michel Ribes, nous avons droit aux élucubrations fielleuses du personnage. Pour continuer à déverser sa haine de la culture et son fiel liberticide, Civitas, organisation intégriste catholique, devra désormais se passer de la manne publique. Aussi incroyable que cela puisse être, Civitas bénéficiait (ou faisait comme s'il bénéficiait) d'une reconnaissance d'utilité publique et délivrait des reçus permettant à ses donateurs des déductions fiscales.

Las ! Suite à une campagne de pétitions et d'interventions initiées par l'UFAL (Union des Familles Laïques), l'administration fiscale siffle la fin de la messe et réclame 55000 € à cette officine liée à l'extrême droite, ce qui ne constitue qu'une amende de 20% sur les sommes perçues. « *Voilà un long moment que des organisations laïcistes associées au lobby LGBT, aux loges maçonniques et à des mouvements politiques de gauche et d'extrême gauche exigeaient de l'État que les dons faits à Civitas ne puissent plus être partiellement déductibles des impôts* » gémit le président Alain Escada sur Media-Presse-Info du 29.01. Cet organe de presse en ligne ne fait en général pas dans la dentelle, vous pourrez y trouver des articles tels que : *Le virus « Zika » pour promouvoir l'avortement ?* ou bien *La tyrannie droit-de-l'hommiste de l'Union Européenne* et encore *Lampedusa, tête de pont du Califat en Europe*. Tout un programme !

---

**« À certaines toxines trop largement distribuées dans le public, il est nécessaire d'opposer les anticorps de la raison. »**

**Jean ROSTAND**

## **Le petit Jésus dans la loi de 1905**

Le 17 décembre 2015 dernier a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale, une proposition de loi visant à compléter l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État. Cette proposition, a été présentée par des députés LR : Julien Aubert, Alain Suguenot et Jean-Louis Christ, et plusieurs de leurs collègues.

Voici quelques éléments des exposés des motifs de cette proposition.

« Notre héritage et notre patrimoine subissent depuis de nombreuses années des attaques régulières de la part de libres penseurs qui se bornent à détruire, jour après jour, toute référence aux traditions folkloriques et à la culture judéo-chrétienne de notre pays.

Ainsi, après avoir modifié les « fêtes de Noël » en « fêtes de fin d'année » et les « vacances de Pâques » en « vacances de printemps », après avoir tenté de faire disparaître la mention de « Saint » et de « Sainte » dans les éphémérides de notre calendrier, il s'agit maintenant pour ceux qui s'acharnent à défendre le politiquement correct de s'attaquer aux crèches de Noël installées depuis des siècles dans les lieux publics.

Si la volonté d'effacer notre héritage historique millénaire est aujourd'hui une évidence, elle prend les apparences d'une controverse juridique. C'est notamment le cas de l'installation temporaire des crèches de Noël.

En effet, deux récentes décisions des cours administratives d'appel de Paris (CAA Paris, 8 octobre 2015, Fédération départementale des libres penseurs de Seine-et-Marne) et de Nantes (CAA Nantes, 13 octobre 2015, département de la Vendée) répondent de manière contradictoire à la question de l'installation temporaire de crèches de la Nativité »<sup>1</sup>.

Pour lever ces ambiguïtés, les cosignataires de cette proposition de loi considèrent qu'« il appartient au législateur d'établir une distinction entre ce qui relève du culte et ce qui relève de la culture et du folklore. » et demandent que soit modifié l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905<sup>2</sup> « en ajoutant dans les cas d'exception à l'interdiction d'apposition de signe ou emblème religieux, la présence temporaire de crèches de Noël. »

Suit alors la proposition de loi qui ne tient qu'en un article unique : L'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 est complété par les mots : « , et des crèches de Noël ».

**La course aux accommodements est lancée. Bientôt chaque confession pourra participer à la compétition. Pour notre part, non seulement nous répétons qu'il ne doit pas être question de charcuter la loi de 1905 mais nous revendiquons son extension aux départements concordataires ou de statut dérogatoire.**

<sup>1</sup> Ce pataquès a fait l'objet d'un article dans « Combat laïque » n°59

<sup>2</sup> Article 28 de la loi de 1905 : « Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions »

### **Menaces de mort**

**Il était déjà difficile d'exprimer publiquement son attachement à la laïcité, autrement que pour en formuler une conception relevant plus d'une disposition d'esprit ouverte au dialogue des religions que du stricte respect de la séparation du religieux et du politique. On savait que des personnalités (qu'elles soient françaises ou en asile politique) bravant cette omerta étaient sous protection policière. On apprend que les responsables politiques ne sont plus à l'abri de cet appel au meurtre.**

La Secrétaire nationale du Parti radical de gauche - PRG - , Laurence Marchand-Taillade a reçu des menaces de mort lundi 8 février. Elle est également présidente de l'observatoire de la [laïcité](#) du Val-d'Oise. Elle a pu lire sur son e-mail public la sentence suivante : "Le décret est tombé. Vous êtes condamnée à la peine capitale. C'est désormais une question d'heure". Alors qu'elle s'était indignée en septembre 2015 de la tenue du "Salon de la femme musulmane" à Pontoise, on peut penser que cette condamnation fait suite au fait que Laurence Marchand-Taillade a publié dans *Le Figaro* une tribune concernant la réunion annuelle des musulmans du Nord, la branche nordiste de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). Il y était prévu qu'interviennent des prédicateurs connus pour tenir des propos concernant les Juifs et les homosexuels, incompatibles avec le respect des droits humains.

Se rendant compte des difficultés que créerait leur présence, Amar Lasfar, le président de l'UOIF, s'était résolu à annuler la venue de ces trois personnages à Lille : un Syrien, un Saoudien et un Marocain.

**Les autorités judiciaires prenant très au sérieux ces menaces, une enquête est ouverte et sera menée par la brigade de recherche de la gendarmerie de Pontoise en lien avec les services de renseignement. Laurence Marchand-Taillade a été placée sous étroite protection policière.**

## **Djihadisme : pour ne pas tomber dans quelques pièges**

**Cet article avec quelques digressions tente d'être à peu près fidèle au livre de Gilles Kepel.**

Dans son dernier ouvrage<sup>1</sup>, il cite dans l'introduction l'historien arabisant Jean-Pierre Lizard après les attaques terroristes du 13 novembre : « *Dans les quartiers attaqués, on peut voir des jeunes, cigarettes et verres à la main, socialiser avec ceux qui vont à la mosquée. C'est cela que l'EI veut briser, en poussant la société française au repli identitaire [...], que chacun considère l'autre non plus en fonction de ce qu'il est, mais en fonction de son appartenance communautaire* ». C'est dire que les exactions des terroristes en France sont au service des objectifs de Daech. En articulant ses actions au Levant avec le monde des cités reléguées, Daech vise à y importer « *un foyer de guerres civiles et de religion à venir* » en tentant de susciter le passage à l'acte terroriste. Il s'agit d'essayer de faire implorer le Vieux Continent, ventre mou de l'Occident, de contrôler les quartiers en matière d'observance religieuse et de visibilité, de recruter pour le Jihad tant en Europe qu'au Levant. La génération précédente, celle d'Al-Qaida, avait une organisation pyramidale planifiant ses actions vers l'extérieur. La stratégie de Daech, appuyée sur le contrôle d'un territoire et utilisant internet, s'organise en réseaux. La terreur, aux victimes nombreuses et indifférenciées le 13 novembre, voudrait fragmenter la société sur des bases confessionnelles et intra-confessionnelles en ce qui concerne les musulmans, jusqu'à déclencher des luttes sans merci. Une partie du calcul consiste à recruter des croyants « stigmatisés » dans les quartiers relégués, sur fond de racisme attisé par les tueries elles-mêmes. Il y a un lien entre l'émergence de l'islamisme djihadiste et l'extrême droite. Gilles Kepel écrit : « *L'implantation djihadiste, derrière laquelle pointe l'implantation du salafisme, modèle de rupture en valeurs avec la République et sa laïcité, n'est pas un phénomène isolé. Les succès électoraux du Front National et l'invasion du Web par les sites identitaires et 'conspirationnistes' [...] constituent des fractures françaises parallèles, depuis les cités HLM jusqu'aux pavillons de banlieue* ».

### **Diviser, séparer, identifier, raciaiser**

Ces lignes de faille se sont creusées depuis les émeutes de 2005 et la jeunesse française issue de l'immigration en est « *le principal enjeu symbolique* ». Ces fractures ont gommé les références à l'enjeu social pour lui substituer une lecture communautaire, comportementale, religieuse. « *Les conflits naguère standardisés par la lutte des classes n'opposent plus*

*le prolétariat à la bourgeoisie mais les "Français" à "l'Empire mondialisé" [...] ainsi qu'aux immigrés et les musulmans aux kuffars (mécréants)* ». Cette exacerbation s'appuie sur les normes salafistes importées d'Arabie saoudite avec référence au licite (hallal) et à l'illicite (haram). Au nom de ces normes sont transcendées les contradictions et différences sociales par schisme culturel d'avec la société mécréante. « *Pour édifier cette clôture, quelle qu'en soit la finalité, socio-religieuse, électoralo-religieuse ou djihadiste violente, l'ensemble des acteurs islamistes construit la victimisation de ses coreligionnaires en faisant de la lutte contre l'islamophobie une ressource primordiale* ». Cette notion abrite un anathème rejetant dans le camp du racisme toute critique de la religion. Plusieurs manifestations, réunions publiques ou écrits récents ont fait la part belle à des organisations et personnalités qui abusent de cette notion qui morcelle la lutte contre le racisme et dont certaines vouent la laïcité aux gémonies<sup>2</sup>.

Gilles Kepel conclut en affirmant que « *les actions qui se réclament de l'islam 'intégral' [...], de la surexcitation identitaire jusqu'au basculement dans la violence, transforment par le recours à la religion leur fureur sociale en fureur politique* ». Il pense que pour relever le défi sur le long terme, le rôle de l'école est primordial, pour autant que la mixité sociale y soit grandement améliorée, ajouterons-nous. Ajoutons aussi que ce n'est pas de restriction des libertés constitutionnalisées, d'état d'urgence permanent, d'effacement de la séparation des pouvoirs par minoration des instances judiciaires et hypertrophie policière et administrative sans contrôle, de remise en cause du droit du sol et de l'égalité dont nous avons besoin, mais de plus de laïcité et de démocratie.

<sup>1</sup>Toutes les citations sont extraites du livre de Gilles Kepel, Terreur dans l'hexagone, genèse du djihadisme français, Gallimard 2015, 330 pages, 21 euros

<sup>2</sup> Michel Walzer, rédacteur en chef de la revue Dissent, professeur émérite de l'Université de Princeton, explique dans un article du Monde du 8 mai 2015 que des auteurs de gauche ont assimilé l'islamisme à une résistance à l'impérialisme occidental, allant jusqu'à la constituer en idéologie des opprimés. Il en appelle à une campagne intellectuelle contre l'islamisme, récuse le choc des civilisations, observant que « *toutes les grandes civilisations religieuses sont capables, et sans doute également capables, de produire des fanatiques violents comme des saints pacifiques [...]* ».

[http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/05/08/cette-gauche-qui-n-ose-pas-critiquer-l-islam\\_4630280\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/05/08/cette-gauche-qui-n-ose-pas-critiquer-l-islam_4630280_3232.html)

---

**« Tant que les lapins n'auront pas d'historiens, l'histoire sera racontée par des chasseurs, les chasseurs racontent des histoires de victoire, des histoires de guerre. »**

**Daniel MERMET**

## **Du partenariat public-privé ou la laïcité mise à mal par ceux qui devraient la défendre**

Si vous aviez le bonheur de vivre au nord de la Seine-Maritime, vous auriez l'avantage d'être gâtés par vos représentants départementaux qui, à l'occasion de la nouvelle année, vous auraient gratifiés d'un superbe agenda à leurs effigies, agenda financé, économies obligent, par des contributions de diverses entreprises, via les encarts publicitaires éparpillés au hasard des feuillets calendaires.

Parmi ces derniers, figure en pleine page, une offre qui aurait dû "interpeller" le cœur laïque de notre élue titulaire, fille et petite-fille de hussards de la République, un message publicitaire vantant les mérites d'un établissement scolaire privé - pas privé de moyens financiers - qui sévit de la maternelle à la terminale (voire plus) ; lequel établissement qui, pris de remords peut-être ou de scrupules, a probablement voulu rendre parcimonieusement à César ce qu'il lui avait procuré par subventions interposées de fonds publics : ceci au détriment d'établissements publics de même nature, qui, eux, ne sont pas fondés à agir de même, neutralité, heureusement, oblige !

## **Ne renonçons jamais**

**C'est ce que peuvent lire chaque matin les lycéens du tout nouveau lycée public des Mauges rurales de Beaupréau dans le Maine-et-Loire, sur l'œuvre d'art (une fresque de 16m sur 4m) qui orne le hall d'entrée de l'établissement.**

Cette fresque<sup>1</sup>, créée et réalisée par Étienne Davodeau<sup>2</sup>, auteur de bandes dessinées, représente le combat pour la laïcité et pour la construction du lycée public mené depuis de longues années par les militants laïques du territoire angevin des Mauges rurales, où l'enseignement catholique a une position hégémonique et dont encore aujourd'hui 60 communes ne possèdent pas d'école publique.

Étienne Davodeau a vécu cette épopée depuis la pose symbolique de la première pierre du lycée en 1985. Il l'a racontée 20 ans plus tard dans une BD *Les Mauvaises gens* publiée en 2005. Il y écrivait alors, désabusé « *la seconde [pierre] ne viendra jamais* ». En septembre 2015, un lycée moderne à haute qualité environnementale est inauguré, construit à l'occasion d'une alternance politique à gauche à la région « Pays-de-la-Loire ». Sur la fresque il écrit et assume avec plaisir et émotion : « *Trente ans plus tard, l'histoire me donne tort. Ne renonçons jamais* ».

Cette dernière phrase était (et est) à l'adresse des militants laïques infatigables qui, le jour de l'inauguration, manifestaient devant le lycée et criaient « *un collège public à Beaupréau !* » tout en faisant une haie d'honneur à tous les responsables politiques locaux et départementaux venus pour l'occasion.

En effet, la nouvelle commune de Beaupréau-en-Mauges créée le 15 décembre 2015 par la réunion des 10 communes du canton, regroupe aujourd'hui plus de 23.000 habitants et n'a toujours pas de collège public !

Le conseil [départemental](#) 49 refuse avec obstination son financement, soutenant ainsi l'enseignement privé confessionnel, et ce malgré toutes les démarches, pétitions, requêtes faites depuis 2012 auprès du ministère de l'Éducation nationale<sup>3</sup> ! Et la nouvelle alternance politique à la région laisse peu d'espoir. Hier le canton de Beaupréau était le dernier de France sans collège public, aujourd'hui la nouvelle commune de Beaupréau-en-Mauges remporte le triste trophée d'être la seule commune de plus de 20.000 habitants sans service public d'éducation pour ses jeunes adolescents.

**Alors, amis laïques bellopratins, ne renoncez jamais !**

<sup>1</sup> [http://www.paysdelaloire.fr/dossiers-thematiques/lycee-des-mauges-a-beaupreau/diaporama/?tx\\_oxcsdiaporama\\_pi1\[image\]=2538&cHash=cf701da495228cc436177a](http://www.paysdelaloire.fr/dossiers-thematiques/lycee-des-mauges-a-beaupreau/diaporama/?tx_oxcsdiaporama_pi1[image]=2538&cHash=cf701da495228cc436177a)  
<http://www.paysdelaloire.fr/fileadmin/PDL/DCOM/Fresque.jpg>

<sup>2</sup> Étienne Davodeau a reçu ce 30 janvier 2016 le « Prix du public 2016 » du festival de la BD d'Angoulême, pour son dernier ouvrage écrit avec Benoît Collombat. Il fait partie des auteurs ayant demandé à être retirés de la liste jugée sexiste du Grand prix. COLLOMBAT, B. & DAVODEAU, E. (2015). *Cher pays de mon enfance-Enquête sur les années de plomb de la V<sup>ème</sup> République*. Futuropolis.

<sup>3</sup> Voir Combat laïque n°56, mars 2015 p.4 article *Dans les pas d'un généticien de renom* DAVODEAU, E. (2005). *Les Mauvaises gens, une histoire de militants*. Delcourt productions.



## Récupérer la taxe, un sport de combat

*Tendance Ouest* du 28.01, journal gratuit, publie une pleine page en faveur de deux écoles privées liées au monde du sport : l'École Technique Privée du RHE (Rouen Hockey Élite) créée en 2010 et le CFA-RHE (Centre de Formation des Apprentis) créé en 2012. L'article - qui n'est pas mentionné comme publicité - explique dans le détail « comment verser la taxe d'apprentissage aux écoles du RHE 76 ». Outre de nombreux soutiens privés, on trouve parmi les soutiens institutionnels la ville de Rouen, la Région Haute-Normandie, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion...sociale. La taxe d'apprentissage (environ 2 milliards d'euros) versée par les entreprises sur leur masse salariale (0,68%) va à l'apprentissage sous toutes ses formes. Près de la moitié de son montant (48%) est attribuée par les entreprises aux établissements de leur choix. Les entreprises versent cette taxe avant le 1<sup>er</sup> mars aux Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) qui doivent respecter leurs choix d'affectation publics ou privés. Qui donc pensez-vous va en tirer avantage ? La réponse se trouve dans cet extrait du *Repères et Références Statistiques* édition 2015 du Ministère de l'Éducation nationale, page 350 : « En moyenne, pour cha-

que élève des sections du second degré ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 123 euros : 107 pour un collège, 102 pour un lycée professionnel et 128 pour un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), tandis qu'un établissement privé en a perçu plus du triple. Dans l'enseignement supérieur, un établissement privé a reçu en moyenne 1 326 euros par étudiant, soit six fois plus qu'un établissement du secteur public (202 euros). La taxe moyenne par apprenti en CFA s'est élevée à 1 821 euros. » On pourrait estimer que ces fonds publics (cette taxe est un impôt) devrait aller aux seuls établissements publics ! Mais il y aura de plus en plus de jeunes sous la coupe des employeurs, dans des établissements privés mieux dotés que les établissements publics. La loi 2014-288 adoptée en février 2014 et applicable en 2015 « a pour mission de simplifier la collecte de la Taxe d'Apprentissage et de faire de la Formation Professionnelle un levier de l'emploi et de la compétitivité en France ». L'objectif est de passer de 435 000 apprentis en 2014 à 500 000 en 2017.

Sources : Wikipedia : taxe d'apprentissage ; Ministère de l'Éducation nationale : *Repères et Références Statistiques* 2015



## Piètres résultats pour l'école privée

La dernière étude publiée le 10 février suite aux évaluations PISA organisées par l'OCDE (les 34 pays les plus riches) se focalise sur les élèves les plus faibles. Elle montre les mauvaises performances et l'inégalité sociale de réussite dans l'école française. Le taux d'élèves faibles a fortement augmenté en France de 2003 à 2012 en math (+5,7%), un peu en lecture (+1,7%) et très légèrement progressé en sciences. Éric Charbonnier, auteur de l'étude, écrit : « Mais ce qui me heurte le plus, c'est qu'un enfant scolarisé dans un établissement défavorisé a 40 fois plus de chances (sic) d'avoir un niveau faible qu'un jeune scolarisé dans un établissement accueillant des jeunes favorisés. On voit les écarts colossaux entre les établissements ». Il ajoute : « C'est l'absence de mixité sociale qui explique ces inégalités. Quand les classes sont hétérogènes, cela crée une dynamique. Mais certains établissements défavorisés ont tellement d'élèves en difficulté qu'il n'y a pas de dynamique positive ». Les lecteurs de *Combat Laique* ne se-

ront pas surpris que l'OCDE confirme le rôle néfaste de l'enseignement privé en la matière (voir *Combat Laique-76 n°59*, page 9 *Enseignement privé, fonds publics et ségrégation sociale*). En effet, selon l'étude, les élèves de l'enseignement privé sous contrat ont deux fois plus de « chances » d'avoir un niveau faible que ceux du public, à **catégorie sociale égale**. L'enseignement privé est donc pénalisant pour ses propres élèves pris individuellement, il n'obtient de meilleurs résultats globaux qu'en raison d'un entre-soi social marqué (deux fois plus d'élèves de couches sociales favorisées que dans le public). L'hétérogénéité des établissements et écoles et la mixité sociale sont bénéfiques pour tous !

**La Loi Debré qui organise le financement des établissements privés d'enseignement est décidément une calamité pour toute la société et pour la mixité sociale.**

Source et citations : Le Café Pédagogique du 10.02.2016



### La pensée extrême

**Comment les hommes ordinaires deviennent des fanatiques**, Gérald Bronner, Editions PUF, 19 euros  
Contrairement à des affirmations fréquentes et trop spontanées, les fanatiques ne sont ni des fous ni des êtres inhumains.

Le livre de Gérald Bronner défait nombre de nos préjugés, il montre que « la pensée extrême » n'est pas l'apanage du terrorisme religieux ou idéologique. Etudiant notre fonctionnement mental, il fait prendre conscience de l'importance des croyances dans notre vie quotidienne et lors de nos prises de décisions.

Pour expliquer la rationalité paradoxale des extrémistes, l'auteur utilise les travaux les plus récents de la sociologie, des sciences politiques et de la psychologie cognitive mais son ouvrage n'est jamais ennuyeux car il s'appuie sur de nombreux exemples et sur des récits d'expérimentations compréhensibles par tous.

Ce livre est passionnant et utile : Gérald Bronner décortique d'une manière novatrice cette pensée extrême, il décrit les étapes qui conduisent au fanatisme et propose quelques solutions pour aider à la déradicalisation

## L'élève, un futur client à fidéliser

**Pour 13 millions d'euros, le 30 novembre dernier, l'Éducation nationale a signé un partenariat avec Microsoft pour développer le plan numérique à l'école.**

Microsoft a pris le contrôle du plan de développement du numérique dans l'Éducation nationale : mise en place des formations, mise à disposition de matériels et un algorithme d'analyse de la réussite des élèves. Les chers bambins seront ainsi initiés aux mystères de l'informatique à la mamelle de cette multinationale. Voilà, pour elle, un investissement qui lui livre une future clientèle.

Tout est prévu pour que l'empire Microsoft imprègne de ses vertus le service public d'enseignement (mais ne doutons pas que l'enseignement privé en voudra sa part !) de l'administration aux salles de classe. 2500 chefs d'établissement porteront « la responsabilité de convaincre et de mobiliser les enseignants ». Les veinards seront formés par Microsoft France dans des ateliers de « conduite du changement »... Ils pourront superviser l'installation dans les écoles des outils Microsoft à destination des élèves. Tous utiliseront Office 365, la suite bureautique en ligne, en vue de mettre en place un « tableau de bord numérique » pour chaque élève qui pourra ainsi pratiquer des exercices en ligne fournis par Microsoft ou ses partenaires.

Si ce tableau de bord individuel pourra permettre à chaque élève de conserver sa documentation, ses productions et même de pouvoir communiquer avec ses camarades et ses enseignants, c'est Microsoft qui stockera ces informations ainsi que le suivi et les « performances » des élèves. Microsoft a promis à la ministre de l'Éducation nationale des algorithmes pour analyser et « profiler » les enfants. Les enseignants vont bénéficier d'une formation pour maîtriser cette « salle de classe en ligne ». Microsoft ne pourra certes pas servir d'exemple lors des cours d'Éducation Morale et Civique. D'après *La Tribune* du 02.02.15, grâce à des arrangements comptables avec l'homologue irlandais, la filiale paie peu d'impôts en France. La firme a écopé d'une amende du fisc de 16,4 millions d'euros pour éviter un procès début 2015, après avoir déjà versé une amende de 52,5 millions d'euros en 2013.

### Et le devoir de neutralité de l'École publique ?

Il ne semble pas que le principe de laïcité ait été requis pour garantir que les élèves des écoles publiques soient préservés de toute ingérence mercantile. Il est vrai que le marché mondial du numérique à l'école est évalué à 100 milliards d'euros et qu'on en attend une croissance de 1500 % sur dix ans ! Microsoft voit plus loin que ce premier partenariat. Il met un pied dans la porte. Le ministère de l'Éducation nationale n'entend-il pas que 100 % des collégiens utilisent une tablette tactile à la rentrée 2018.

Et il peut compter sur des retombées collatérales. Se familiariser à l'école avec du matériel informatique c'est encourager l'achat de matériel personnel ou domestique de même origine et dans sa vie professionnelle future sans avoir à se réadapter à du matériel d'une autre marque.

### Il y a pourtant d'autres solutions

Cette normalisation fait l'affaire de Microsoft qui se voit ainsi livrer une future clientèle. Pour Florian Reynaud, président de la Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale (Fadben). « Ce choix est d'autant plus aberrant que l'Éducation nationale dispose des ressources humaines compétentes pour créer ses propres outils, qui garantiraient la sécurité des données bien mieux que les prestataires privés ». Pour lui, ce partenariat va à l'encontre du travail entrepris auprès des élèves pour montrer que Google, Facebook et Microsoft... ne sont pas les seules références en matière de logiciels.

Début 2015, 60 000 enseignants avaient participé à la consultation nationale « sur le numérique dans l'éducation », organisée par le ministère de l'Éducation nationale. Pour 95% d'entre eux la meilleure solution se trouve, pour les élèves comme pour les professeurs, en « un accès libre aux ressources culturelles et scientifiques des établissements publics » et les propositions qui avaient été faites allaient dans le sens de la création d'une « licence numérique-enseignement gratuite et s'appuyant sur... le logiciel libre ».

**Voilà une pratique invasive qui se banalise et que relativise l'indépendance de l'École publique. En juin 2013, la réforme des rythmes scolaires a été l'objet d'un accord avec le groupe Total pour 4 millions d'euros que sa fondation s'est engagée à verser pour aider les associations périscolaires participant à ce dispositif.**

**En décembre, 2013, c'est le groupe AXA et la Gendarmerie nationale qui, avec l'agrément du ministère, avaient organisé, dans trente-huit départements, une formation visant à responsabiliser les élèves à l'usage d'internet.**

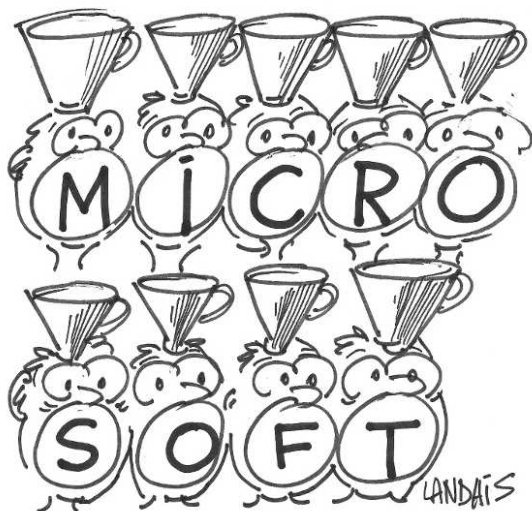
**Déjà en 2009, BNP Paribas avait signé un partenariat pour le financement des voyages scolaires, notamment dans les collèges de Seine-Saint-Denis.**

Une pétition soutenue par de nombreuses associations et syndicats est disponible en suivant ce lien : <http://www.april.org/un-partenariat-indigne-des-valeurs-affichees-par-leducation-nationale>

Sources : *L'Humanité* du 18.12.15 et *La Tribune* du 02.02.15

« Chaque génération se croit plus intelligente que la précédente et plus sage que la suivante. »

Goegores ORWELL



## Égypte : une répression dégradante et massive

La répression de la population en Égypte a ceci de révoltant qu'elle est à la fois massive et donne lieu à des exactions particulièrement dégradantes de la part de la police ou dans les prisons avec la complicité de la justice.

Le nombre de détenus politiques est estimé à 100 000 pour une population de 90 millions d'habitants. 340 disparitions forcées sont signalées entre août et novembre 2015 parmi lesquelles une majorité d'étudiants. Un détenu révèle dans une lettre de prison « l'atroce réalité des chambres de torture du Ministère de l'Intérieur, où les prisonniers ne sont plus que des numéros et des cadavres ».

Le Procureur général informé en novembre 2015 de plusieurs dizaines de cas de torture n'a pas donné suite. « La violence sexuelle continue d'être utilisée par les forces de sécurité contre les femmes et les hommes sans que cela n'implique l'ouverture d'enquêtes par le Parquet ». Le Parlement n'a été élu qu'en décembre 2015 mettant fin à une absence d'appareil législatif depuis 2012. Mais il a voté des dizaines de lois en quelques heures - dont une loi antiterroriste -, se discréditant ainsi comme contre pouvoir face au Maréchal-Président Al Sissi. 23 journalistes sont emprisonnés, ce qui fait de l'Égypte le second état le plus répressif du

monde dans un contexte où les conflits sociaux sont nombreux. « En janvier 2016, une source proche des services de sécurité a admis que la cible principale des raids qui ont touché 5000 appartements dans le centre du Caire [...] était des jeunes activistes pro-démocratie ». Al Sissi se targue de succès dans la lutte contre le terrorisme que les chiffres démentent, puisque le nombre d'attaques terroristes était de 30 par mois en moyenne en 2014 contre 100 en 2015.

La communauté internationale semble peu s'émouvoir de cette situation catastrophique pour le respect des droits humains en Égypte tandis que les ventes d'armes et autres avions Rafale va bon train.

(Source et citations extraites d'une tribune du 29.01 sur le site de la FIDH de Karim Lahidji -Président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et de Bahey Eldin Hassan, Directeur du Cairo Institute for Human Rights Studies)



2084, *La fin du monde* de Boualem Sansal, Gallimard, 2015, 287p., 19,50 €

Extraits : Ati découvre les habitants de son pays : « Or voilà qu'ils étaient infiniment pluriels et si différents qu'au bout du compte chacun était un monde en soi, unique, insondable, ce qui d'une certaine façon révoquait la notion de peuple, unique et vaillant, fait de frères et de sœurs jumeaux. Le peuple serait donc une théorie, une de plus, contraire au principe d'humanité, toute entière cristallisée dans l'individu, en chaque individu. C'était passionnant et troublant. C'est quoi alors un peuple ? »

« La thèse était qu'un régime absolutiste ne pouvait exister et se maintenir que s'il contrôlait le pays dans ses pensées les plus intimes, chose irréalisable car [...] un rêve réussirait un jour à prendre forme et à s'évader [...]. Le moyen pour le pouvoir de conserver son absolutisme était de prendre les devants et de créer lui-même cette opposition puis de la faire porter par de véritables opposants (...) qu'il occuperait ensuite à se garder de leurs propres opposants [...] Quelques crimes anonymes par-ci par-là aideraient à entretenir la machine de guerre. Être son propre ennemi, c'est la garantie de gagner à tous les coups. »

« Qodsabad était un foyer comme un autre, on pouvait s'y sentir un jour malheureux comme un rat et le lendemain heureux comme un soleil, et de la sorte la vie passait sans totalement décevoir, chacun ayant une chance sur deux de mourir content. »

« Quelque part dans la nuit, alors qu'il se remémorait ce temps de mort lente passé au sanatorium, Ati entendit encore ces voix dans le lointain, un bébé qui pleurait et une femme à voix chaude qui chantait une berceuse. La vie n'était pas entièrement morte, se dit-il en songe. »

Une belle écriture, fluide, poétique, parsemée de quelques mots familiers, pour conter cette grande fresque de fiction politique qui ne peut que nous évoquer le présent.



## Vos maladies viennent de mes cousins !

*Moi, Rahan, fils des âges farouches, je dois ma blondeur à ma grand-mère. Elle était robuste ; elle avait le nez gros et large, la peau claire, de gros bourrelets sus-orbitaires et une sorte de chignon post-crânien. Elle ne craignait pas le froid : elle venait du Nord ! Ses ancêtres étaient les néandertaliens. Ils ne nous ont pas légué que la peau et les cheveux clairs... mais aussi certaines prédispositions à des maladies !*

Les populations d'*Homo sapiens sapiens* se sont répandues hors du continent africain voici 60 000 ans et se sont installées en Asie et en Europe, rencontrant d'autres humains du genre *Homo* plus anciennement implantés. Les humains modernes sont notamment entrés en contact avec les populations néandertaliennes, avec lesquelles il y a eu des croisements. Aujourd'hui, on sait déterminer et « lire » le matériel génétique de fossiles récents. C'est ce qu'on a fait avec les restes d'un Neandertal des montagnes de l'Altaï. Et les résultats publiés en 2014 ont montré que les populations humaines eurasiennes d'aujourd'hui présentent une petite part de leur gènes (entre 1,5 et 4%) héritée des croisements d'humains modernes avec l'homme de Neandertal, voici 50 000 ans de cela. Mais aujourd'hui on va plus loin. En comparant l'ensemble des gènes (le « génome ») du Neandertal d'Altaï avec 1000 génomes humains actuels, des mutations spécifiques des néandertaliens ont été détectées (« neandertal single site polymorphisms »). Un millier de gènes comportant localement des mutations génétiques spécifiquement néandertaliennes ainsi identifiées ont été cartographiés sur 28 000 génomes humains, des humains (américains, mais de filiation européenne) dont on dispose par ailleurs des profils médicaux tenus dans les fichiers électroniques de santé. L'originalité de cette nouvelle étude<sup>1</sup> réside justement dans ce croisement des données génétiques avec les « Electronic Health records » (HER, ou bases de données électroniques de santé). Il est montré que ces gènes néandertaliens prédisposent les humains d'aujourd'hui à la dépression nerveuse, aux altérations précancéreuses de la peau dues à l'exposition au soleil, mais aussi à l'hypercoagulation, à la malnutrition, à l'athérosclérose, à l'obésité ou aux troubles du tractus urinaire. Bien entendu, les gènes de Neandertal ne sont pas tous mauvais, cependant, certains d'entre eux constituent un héritage délicat !

Attention, cela ne signifie pas que les gènes identifiés provoquaient l'obturation des artères, la dépression ou le cancer de la peau chez Neandertal. Ces gènes sont des allèles porteurs de risque dans les conditions de vie qui sont celles de l'homme moderne, pas celles de Neandertal. Au contraire, il pouvait être utile, par exemple, de coaguler vite lorsqu'on était blessé lors de chasses préhistoriques, où la vie individuelle était plus courte et ne laissait pas le temps aux maladies du système circulatoire d'apparaître. De même, ceux impliqués dans les altérations de l'humeur et la dépression au long terme chez l'homme moderne contrôlent le rythme circadien, lequel était celui des hautes latitudes aux lumières faibles à une époque où les humains ne vivaient pas éclairés en permanence par des lumières électriques.

**En somme, ce sont les conditions de vie d'aujourd'hui qui rendent ces gènes porteurs de difficultés de santé... ils ne le sont pas par eux-mêmes ! Cela nous donne une bonne leçon : l'humain moderne a modifié son environnement de vie tellement vite que sa génétique et sa constitution physique n'ont pas eu le temps de s'adapter à lui-même !**

<sup>1</sup> Référence : Simonti et al. « The phenotypic legacy of admixture between modern humans and Neandertals ». *Science* 351 (6274) pp. 737-741 (12 février 2016).



### À LIRE

#### Le monde de Darwin

Sous la direction de Guillaume Lecointre et Patrick Tort - Éditions de La Martinière - 2015, 192 p., 29,90 €

Jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2016 se tient à la Cité des sciences et de l'industrie en collaboration avec le MNHN, l'exposition « Darwin l'original ».



Pour compléter ou préparer cette visite on ne saurait trop conseiller un livre-catalogue « *Le monde de Darwin* » dont les auteurs ne sont pas inconnus au CRÉAL-76. En effet Patrick Tort et Guillaume Lecointre sont venus animer des conférences à l'invitation du CRÉAL-76. Le 12 décembre 2009, pour l'année Darwin, Patrick Tort était au Havre (Salle des fêtes de Bléville) et le 5 octobre 2013, salle Cassin du Havre, Guillaume Lecointre intervenait sur le thème « *Recherche scientifique et laïcité* » et le 15 octobre 2014, à l'ESPÉ de Mont-Saint-Aignan il nous expliquait « *Pourquoi n'enseigne-t-on pas à l'école que la Terre est plate?* »

Patrick Tort et Guillaume Lecointre nous en apprennent un peu plus sur l'homme Darwin et sur les observations et expériences qui en ont fait un scientifique révolutionnaire qui propose des concepts novateurs pour expliquer l'évolution des espèces. Incomprise par la société de l'époque certes, et peut-être aujourd'hui encore, quand elle est stupidement résumée par la formule « *l'homme descend du singe* » qu'il faut encore bien souvent réfuter !

**De remarquables illustrations, portraits de familles, caricatures de presse et reproductions de peintures rendent plaisante la lecture de ce passionnant ouvrage.**